

Communiqué de presse

Lancement du nouveau pacte biosourcé, PACT2030 : Les collectivités, aménageurs et maîtres d’ouvrage s’engagent pour accélérer la transition durable et décarbonée dans la construction francilienne

***8 millions de m² de constructions bois-biosourcés
et 50 % de bois français à horizon 2030***

Paris, 26 février 2025 - Fibois Île-de-France, présidé par Paul Jarquin, annonce aujourd’hui la signature du PACT2030, lors d’une conférence inaugurale au Grand Palais, à l’occasion au Forum Bois Construction, sous le Haut patronage du préfet de la région d’Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume, et en présence de Yann Wehring, Vice-Président de la Région Île-de-France.

En visant la construction de 8 millions de m² de projets en bois-biosourcé et un accroissement de l’objectif de bois français à 50 % à horizon 2030, cet acte 2 du pacte Bois Biosourcés signé en 2020, constitue une nouvelle étape concrète pour massifier la construction en bois-biosourcé et structurer durablement la filière forêt-bois.

Le pacte, qui regroupait 59 signataires franciliens à fin 2024, poursuit son déploiement dans toutes les régions métropolitaines d’ici 2026.

Pour Paul Jarquin, président de Fibois Île-de-France : « *LE PACT 2030 est un outil à la hauteur de l’enjeu décisif du développement à grande échelle de la construction bois. Le PACT 2030, avec une ambition de 8 millions de m² en bois et biosourcés d’ici 2030, a pour objectif d’accélérer la structuration d’une filière bois française forte et opérer la transition durable et décarbonée des secteurs de l’immobilier et de la construction. Il s’appuiera également sur un socle d’engagements forts pour soutenir la forêt française, l’utilisation de bois français et la valorisation des essences locales.* »

PACT2030 : Un objectif renforcé pour la construction durable et la forêt française

Lancé en 2020, Le Pacte francilien a accompagné le déploiement de la construction bois sur le territoire dans une période charnière, marquée par la mise en application de la RE 2020 et la construction des ouvrages olympiques.

Le renforcement progressif des exigences en matière d’empreinte carbone, avec l’entrée en vigueur du seuil IC2028 de la RE2020, conforte le rôle central du bois dans le paysage constructif de demain. Cette évolution réglementaire dans la construction ouvre de nouvelles perspectives pour structurer une filière bois-biosourcé plus compétitive et résiliente, en parfaite adéquation avec les objectifs de France 2030 qui vise à conjuguer transition écologique et réindustrialisation.

Le Pacte bois-biosourcés a permis de rassembler **59 signataires**, dont **39 ont atteint ou dépassé leur seuil d'engagement**. Il a donné lieu à **403 opérations programmées (neuves et rénovations)**, représentant plus de **2 054 000 de m² de surface de plancher programmés entre 2021 et 2028**, et **718 000 de m² déjà livrés entre 2021 et 2024**. Parmi ces opérations, **70% sont des logements, 16% du tertiaire, 11% des équipements, la part de construction neuve y est de 83% et la réhabilitation représente 17%**.

Depuis le lancement du Pacte francilien en 2020, **plusieurs régions métropolitaines ont adopté cet outil, avec un déploiement effectif dans 6 régions** (Île-de-France, Auvergne Rhône Alpes, Grand Est, Normandie, Nord, Centre Val de Loire) **et programmé en 2025 dans 5 régions** (Bretagne, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Provence Alpes Côte d'Azur).

Dans la continuité de cet Acte 1, le **PACT2030, l'Acte 2** qui s'étendra sur **5 ans**, poursuit l'ambition d'accompagner les **collectivités, aménageurs et maîtres d'ouvrage** dans la **massification** et la **généralisation de la construction bois**. Le PACT2030 vise **12% de parts de marché dans le logement, 8 000 000 de m² de projets en bois** – biosourcés, et une part de projets de **rénovation** portée à **30%**. Il met également l'accent sur le **soutien à la forêt française**, avec deux engagements à utiliser **100% de bois certifiés** et **50% de bois français**, et des initiatives comme le **démonstrateur en bois feuillus** et le **démonstrateur en bois de crise**.

Bois et construction : une structuration stratégique au service de la transition écologique et industrielle

Cette progression de l'emploi du **bois** est incontournable au regard des enjeux de **décarbonation de la construction** et de **préservation des ressources**, le bois se distinguant des autres matériaux de construction par sa **performance carbone** et son caractère **renouvelable**. En effet, le bois est **économe en émissions carbone** lors de sa mise en œuvre et permet de **stocker du carbone** tout au long de sa durée de vie. Le bois est par ailleurs un matériau **renouvelable**, dans le cadre d'une **gestion durable de la ressource forestière**. La santé de la filière bois, c'est aussi et surtout la santé de la forêt. Afin de participer au mieux à la construction d'une société décarbonée, il est nécessaire d'améliorer le puits de carbone de nos forêts tout en l'adaptant au changement climatique. C'est pourquoi, depuis 2021 et le lancement du Plan de Relance, puis de France 2030 et désormais de France Nation Verte, près de 820 hectares (forêts publiques et privées) ont bénéficié d'une aide de l'État pour le renouvellement forestier en Île-de-France.

Avec **17,5 millions d'hectares de forêts**, représentant **31 % du territoire national**, et un stock de **2,8 milliards de m³ de bois sur pied**, la France dispose d'un gisement forestier considérable, encore sous-exploité. À ce jour, **seulement 50 % de l'accroissement naturel est récolté**, laissant entrevoir un potentiel significatif pour renforcer l'approvisionnement de la construction et réduire la dépendance aux importations. L'Île-de-France, plus particulièrement abrite une forêt importante (23% du territoire) qui est encore très peu valorisée sous forme de bois d'œuvre.

Pour répondre à ces défis, la filière bois s'impose comme un levier stratégique de la décarbonation du secteur du bâtiment et accélère sa structuration avec des objectifs ambitieux. D'ici **2030**, la récolte de bois d'œuvre atteindra **30 millions de m³**, soit une hausse de **+50 % par**

rapport à 2018, tandis que la production de sciages progressera dans les mêmes proportions, passant de **8 à 12 millions de m³**. Cette montée en puissance est rendue possible grâce aux investissements portés successivement par **France 2030** (317M€ ayant permis de soutenir 92 projets lauréats, pour l'industrialisation des produits bois et biosourcés, le soutien à l'innovation ou la mixité des matériaux) puis par **France Nation Verte** (200 M€ programmés notamment pour la mesure « Dynamisation de l'aval filière bois-matériaux), qui accompagnent le développement des produits transformés à forte valeur ajoutée, tels que le **CLT et le lamellé-collé**, avec une croissance annuelle prévue de **+16 % d'ici 2030**.

À propos de Fibois Île-de-France

Fibois Île-de-France est l'interprofession régionale qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, de la gestion forestière à la transformation et à la construction. Son rôle est de structurer et dynamiser la filière locale, en soutenant le développement du bois comme matériau de construction bas-carbone et en accompagnant les professionnels et collectivités dans cette transition écologique.

Paul Jarquin, Président de Fibois Île-de-France et Président-Fondateur de REI Habitat, porte cette ambition aux côtés des acteurs du Pacte pour accélérer la transition vers une construction plus responsable et locale.